



APPEL D'OFFRES (DP) No. NRCAN-5000073291 - MODIFICATION DE SOLLICITATION 04

La présente modification 04 vise à répondre aux questions des soumissionnaires potentiels comme suit :

- Q1 - Dans la question 1, la ressource principale du projet doit seulement avoir "géré" des projets de facilitation, et non pas avoir été elle-même facilitatrice. Est-ce que je comprends bien que vous vouliez que le chef de projet joue essentiellement le rôle d'un gestionnaire de projet ? Cependant, la EC1 mentionne ensuite que le chef de projet doit avoir 5 ans d'expérience dans la "facilitation" de réunions. Cela prête à confusion en général. Avez-vous voulu que EC1 fasse référence à l'expérience de la ressource intermédiaire ?
- R1 - EC1 fait référence à l'expérience de la ressource principale. Une expérience en matière de facilitation est nécessaire pour assurer la réalisation du projet. Le contractant est libre d'attribuer les rôles comme il l'entend, mais il est tenu d'impliquer au moins trois ressources, à savoir une ressource principale, une ressource intermédiaire et une ressource junior, pour mener à bien le projet.
- Q2 - L'appel d'offres mentionne la prise de notes et la rédaction d'un rapport, mais aucun rôle spécifique n'est mentionné dans les critères. Au début, j'ai pensé que ce rôle était destiné à la ressource junior, mais il est également demandé à la ressource junior d'avoir un minimum de 3 ans d'expérience. Pouvez-vous préciser où nous devons détailler les heures de cette tâche ?
- R2 - Le contractant est tenu de rédiger le procès-verbal de la réunion et de produire un rapport sur la base de ce procès-verbal. Le contractant a la possibilité de répartir les rôles comme il l'entend.
- Q3 - Dans EC4, vouliez-vous dire qu'au lieu de la ressource principale, au moins 2 ou 3 projets de la ressource intermédiaire ?
- R3 - Le EC4 doit être lu comme suit : Le soumissionnaire doit présenter des résumés de projet pour trois (3) événements de facilitation impliquant la ressource principale (au moins 2 des 3 projets) et la ressource intermédiaire (au moins 1 des 3 projets). Les rôles de la ressource principale et des ressources intermédiaires doivent être clairement identifiés.
- Q4 - D'où viennent les membres d'ITWFGM ?
- R4 - RNCAN cherche à obtenir une représentation de chaque province et territoire, certains représentants pouvant venir de communautés isolées et d'autres de grands centres urbains.
- Q5 - Souhaitez-vous rembourser une allocation de voyage fixe ou basée sur le lieu de départ des membres de l'ITWFGM ?
- R5 - Tous les frais de voyage encourus par les membres du groupe de travail devront être remboursés, y compris les honoraires pour le temps passé.
- Q6 - S'agit-il d'une réunion de groupe de travail d'une journée ou de plusieurs jours ? La page 26 mentionne la fourniture d'une liste quotidienne des participants et la création de notes/transcriptions pour chaque jour.
- R6 - Les membres du groupe de travail doivent participer à un événement d'une journée complète.
- Q7 - Veuillez préciser ce que vous entendez par fournir une transcription.



- R7 - Procès-verbaux des réunions, y compris la liste des participants, les notes sur les discussions et les actions à entreprendre.
- Q8 - Quelles sont vos attentes concernant le rapport final ?
- R8- Le rapport final doit comprendre une version propre des transcriptions, des résumés des discussions et des mesures à prendre, ainsi qu'une représentation graphique des résultats de la réunion qui peut être distribuée aux participants.
- Q9 - En raison du long week-end, serait-il possible de prolonger le délai de 10 jours afin de permettre aux sites de nous répondre et d'obtenir un devis plus précis ?
- R9 - Une extension a été accordée jusqu'au 11 avril. Aucune autre extension ne sera accordée.
- Q10 - Le budget de 150 000 \$ est-il uniquement destiné au soumissionnaire pour effectuer le travail (et les déplacements) ou le coût inclut-il les invités?
- R10 - Le budget de \$150K dollars doit couvrir tous les coûts nécessaires à la réussite de la réunion, y compris les frais de déplacement et frais associés au travail des consultants, la location de l'espace de réunion, la restauration et les autres coûts nécessaires, ainsi que les frais de déplacement et les honorariums des membres de l'ITWGFM. Les frais de déplacement des employés de RNCAN ne sont pas inclus.
- Q11 - Pour les ressources que nous proposons, la ressource pour M1 doit-elle être la même que celle que nous utilisons pour R1 ? La même question s'applique à M2/R2 et M3/R3.
- R11 – Oui.
- Q12 - Pouvons-nous inclure plus de une ressource pour EC1, EC2 et EC3?
- R12 - Non. Vous pouvez inclure plus de ressources dans votre projet, mais elle ne seront pas considérées pour EC1, EC2 et EC3.
- Q13 – Pourriez-vous définir ce qu'est un 'groupe de travail'?
- R13 - Un groupe de travail est un groupe d'experts qui travaillent ensemble pour atteindre un objectif spécifique.
- Q14 – Les honoraires et les indemnités de déplacement seront-ils financés par le budget de 150 000 dollars ou seront-ils financés en dehors de ce budget (au-delà de celui-ci) ?
- R14 - Le budget de \$150K dollars doit couvrir tous les coûts nécessaires à la réussite de la réunion, y compris les frais de déplacement et frais associés au travail des consultants, la location de l'espace de réunion, la restauration et les autres coûts nécessaires, ainsi que les frais de déplacement et les honorariums des membres de l'ITWGFM. Les frais de déplacement des employés de RNCAN ne sont pas inclus.

Fin de l'amendement n°4